

Concernant les parcelles section G 1675 G1621 et G1625, il apparaît que seule la section G1675 est en zone AU, les deux autres sont en zone A.

Le PLU indique dans les dispositions générales que le présent règlement ne concerne pas les occupations des murs de surélevement, cela signifie-t-il que pour des terrains classés A peuvent contenir des murs de surélevement pour réaliser des "terrasses de parking"?

Pour les mêmes parcelles, il est indiqué que la zone A ne peut accepter toute construction neuve à l'exception des extensions d'annexes aux habitations existantes à moins de 100 m de zones AU. Notre habitation étant en bordure AU-A, est-il donc possible de réclamer une annexe de type piscine + abris sur la zone A en qualité d'annexe. Cette dernière est bien reliée à l'habitation principale et à moins de 100 m de la zone UA?

Monsieur Alexandre Vondrin. RTA du Bois d'Audé

Envoi de document relatif au dépôt de permis de construire, sur la parcelle G1623. Je vous joins un historique des permis acquis, annulés et reconstruits.

le 12/06/2020. Robert FORTEA.

Parcelle 342 sur LIARRES Demande de classement en ZONE constructible. Actuellement en zone NATURELLE. Effacement de ce qui se trouve sur l'AG Rioullet qui veut la transformer en zone en parcelle est A L'ABANDON PALAIS l'eau (canalisation principale et le Poter électrique et l'ajout du terrain) sur un ploton CALCAIRE ou la végétation sur Poutre PAS.

St-COSSE FRANCOIS le 14/06/2020

Après le contact avec le commissaire je demande le classement de la parcelle en zone constructible.

Mr Hugué Brouard. Maire P.

Rodrigue Carlos "Le Betet" 1048 route de Condom (zone AH) ma maison a été renoué en 2019 de façon partielle. du fait d'une régularisation de permis rendue nécessaire suite à la découverte d'une partie "non déclarée" par l'ancien propriétaire. (Aggrandissement non déclaré).

Mon projet consistait à réaliser une grande terrasse "suspendue" (± 100 m<sup>2</sup>) non fermée me permettant de garer mes voitures, ainsi qu'une piscine avec un local technique et cuisine d'été d'environ 50 m<sup>2</sup>.

Voici en votre réponse.

Cordialement

Grégoire Laroque le 19/06/2020